



#### SOMMAIRE

- ▶ SALADES : dégâts de gibier et de limaces. Quelques pucerons déjà présents.
- ▶ OIGNON : quelques dégâts de limaces et de mouche mineuse du poireau.
- ▶ CHOUX : dégâts de gibier.
- ▶ POIREAU : la situation est saine.
- ▶ POIS : Semis perturbés par les pluies. Absence de ravageurs.
- ▶ ENDIVE : premières captures de mouches de l'endive.
- ▶ Les bords de champs... opportunité ou menace pour l'agriculteur ?
- ▶ Bilan 2023 des organismes réglementés et émergents en Hauts-de-France
- ▶ Notes nationales pollinisateurs et oiseaux

## SALADE

Réseau : 4 parcelles fixes

Stade : plantation à début pommaison

Les cultures sont majoritairement encore bâchées donc à l'abri des ravageurs. Sur le seul piège mis en place la semaine dernière à Le Maisnil (59), un seul papillon de noctuelle gamma a été capturé.



Cultures de salades bâchées (FREDON HdF et PLRN)

#### Dégâts de gibier

Des dégâts de gibier sont déjà

bien présents à Ennetières-en-Weppes (59). Les lièvres percent carrément les bâches pour grignoter le cœur des laitues. Restez vigilants vis-à-vis du gibier. Les problèmes sont souvent inféodés aux secteurs. Les dégâts causés par le gibier sont préjudiciables pour le rendement car ils entraînent la destruction partielle de plants.



Dégâts de gibier (FREDON HdF)

Des **mesures prophylactiques** existent (clôtures, filets anti-pigeons, effaroucheurs, ...), elles doivent être adaptées aux espèces présentes et à l'environnement de la parcelle (habitations, ...). Le coût et le temps nécessaire pour la mise en place et l'entretien de ces « outils » doivent aussi être pris en compte. Bien que l'efficacité de ces mesures semble limitée (notamment en raison de l'accoutumance du gibier aux méthodes d'effarouchement), leur mise en place permet de réduire les dégâts. Afin d'augmenter l'efficacité de ces techniques, il est nécessaire de les combiner et de les alterner.

Ces systèmes ne permettent pas d'éliminer les nuisibles, il est possible de contrôler les populations en les régulant. En ce qui concerne les nuisibles (la liste est différente pour chaque territoire), les documents nécessaires à leur régulation sont disponibles auprès des Fédérations de Chasse de chaque département. Les Fédérations de Chasse pourront ainsi vous renseigner sur les dates d'ouverture et de fermeture de la

chasse, sur la liste des espèces classées nuisibles dans votre commune, sur les formulaires de demande de destruction et les autorisations à tir, etc. Elles pourront également vous fournir les informations concernant l'indemnisation des dégâts causés par le grand gibier (sanglier, chevreuil, cerf, ...) sur les cultures et récoltes agricoles.

#### Pucerons

Quelques pucerons ont été observés sur 4% des plants à Haubourdin (59). A Calonne-sur-la-Lys (62), des pucerons étaient présents sur feuilles de chênes sous serre, une larve de syrphes a également été observée. Pour le moment, la pression est faible mais il y a encore peu d'auxiliaires présents dans l'environnement. Les auxiliaires, tels que les coccinelles et les syrphes, jouent un rôle crucial dans la régulation des populations. Les températures annoncées pour les prochains jours varient entre 6 et 15 °C. Ces températures sont relativement basses, ce qui peut contribuer à maintenir la pression des pucerons à un niveau bas. Les pucerons préfèrent généralement des températures plus chaudes pour se reproduire rapidement. Attention début de semaine prochaine les températures annoncées sont plus douces, il est important de surveiller régulièrement les cultures de salade pour détecter tout signe d'infestation de pucerons.

## Limaces et dégâts de limace

Des dégâts



de limaces et une limace ont été observés à Haulbourdin (59). A Calonne-sur-la-Lys (62), quelques dégâts sont aussi présents sous serre. Les conditions des prochains jours lui seront favorables : températures comprises entre 6 et 15 °C et précipitations prévues. Les voiles de forçage



Limace et dégâts de limace (FREDON HdF)

actuellement en place sur les cultures favorisent la présence de ce ravageur en créant des conditions qui lui sont favorables (humides, chaudes et à l'abri du vent).

Les limaces se développent à des températures comprises entre 9 et 20°C, la température optimale étant située autour de 15°C. Les limaces sont constituées à 85% d'eau et sont donc très sensibles à la dessiccation. Pour éviter le dessèchement, elles ont une activité plutôt nocturne et par temps humide, d'où l'intérêt du piégeage pour évaluer le risque sur la parcelle : une fois les dégâts observés, il est souvent trop tard ! Il est conseillé de mettre en place le piégeage avant le semis et de relever les pièges au moins une ou deux fois par semaine.

L'une des méthodes de piégeage les plus courantes est la pose de 4 pièges de 50 cm x 50 cm par parcelle (minimum conseillé). Ce modèle proposé par l'INRAE est constitué d'une face supérieure en aluminium qui joue le rôle d'écran thermique, d'une couche intérieure absorbante et d'une face inférieure en plastique micro-perforé. Ce piège permet de créer les conditions favorables pour que les limaces restent plus longtemps en surface et soient donc plus facilement observées. Une autre solution est de fabriquer le piège soi-même avec, par exemple, du carton ondulé recouvert d'une bâche plastique. L'observation des pièges doit se faire de préférence tôt le matin. Il est possible d'humidifier la terre sous le piège si celle-ci est trop sèche pour avoir de meilleurs résultats.

### Seuils indicatifs de risque :

Cultures sensibles (laitues, choux, radis, navets, fraises et épinards) : **1 limace/m<sup>2</sup>**

Endive : **2 limaces/m<sup>2</sup>**

Alliacées (poireau, ail, oignon, échalote, ...) et haricot : **problème ponctuel** (source : étude menée en R&D par FREDON HdF)

Pois de conserve : dès présence significative de limaces du semis au stade plantule. Le risque est d'autant plus fort en cas de croissance lente des plantes. (source : UNILET)

Pour plus d'informations sur l'impact du choix des couverts végétaux en interculture sur les populations de limaces et d'auxiliaires, n'hésitez pas à consulter la fiche « Couverts végétaux en interculture : intérêts en terme de protection des cultures » synthétisant des résultats d'essais menés entre 2012 et 2016 dans les Hauts-de-France. Le document est consultable sur ce [lien](#).

Cette étude a été réalisée avec le soutien financier de la région Hauts-de-France.



Pour plus d'informations sur ce ravageur, n'hésitez pas à consulter la fiche « Comment lutter contre les limaces en maraîchage biologique ? ». Voici le [lien](#). Cette fiche a été réalisée dans le cadre du programme VETABIO (Valorisation de l'Expérience Transfrontalière en Agriculture BIOlogique) grâce au concours financier du FEDER et du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais pour le programme Interreg IV France-Wallonie-Vlaanderen.

Vous pouvez également consulter la note nationale BSV « Limaces : surveiller, prévenir les risques et privilégier les méthodes de lutte intégrée », dont voici le [lien](#).





**Des mesures préventives et des solutions alternatives** peuvent être mises en place pour éviter l'infestation de limaces : travailler le sol afin de détruire les populations ainsi que les sources d'alimentation ; gérer la culture intermédiaire et l'interculture (les CIPANs, les légumineuses et les céréales sont souvent favorables aux limaces, par exemple ; le choix du couvert et de la date de destruction doivent aussi être pris en compte) ; éviter les précédents favorables comme le colza ; le maintien d'un sol nu est défavorable aux limaces s'il ne fournit ni nourriture, ni abri ; éliminer les résidus de récolte ; favoriser les auxiliaires\* (carabes, staphylins, cantharidés, sylphides, merle, grive, crapauds, hérissons, musaraignes, notamment)

\*Pour favoriser les auxiliaires des cultures, il est conseillé de mettre en place des bandes enherbées, des haies, des talus, des bosquets ou encore des zones enherbées.



Il existe des produits de **biocontrôle** autorisés sur limaces.

Il s'agit des substances actives suivantes : phosphate ferrique et *Phasmarhabditis hermaphrodita*.

Retrouvez la liste actualisée des produits de biocontrôle sur le site :

<https://ecophytopic.fr/reglementation/protoger/liste-des-produits-de-biocontrole>.

### Botrytis et sclérotinia

A Merris (59), en plein champ, sur la première plantation, moins de 5% de plants sont flétris à cause du botrytis et du sclérotinia. Cela est dû aux conditions très humides de mars-avril. **Bien que la pression actuelle des pathogènes soit faible, les conditions météorologiques prévues, avec des températures modérées et des pluies éparses, créent un environnement propice à l'apparition de botrytis et de sclérotinia.** Adoptez des pratiques de gestion préventive telles que la rotation des cultures, la suppression des résidus de culture infectés, et la promotion d'une bonne circulation de l'air autour des plantes pour réduire l'humidité et minimiser les conditions favorables au développement des pathogènes.



Le sclérotinia est un champignon reconnaissable au mycélium blanc recouvrant le collet des salades, ainsi qu'aux scléroties noirs mesurant de 2 à 20 mm de long. Les conditions favorables au développement de cette maladie sont des températures comprises entre 4 et 30°C, avec un optimum à 20°C, ainsi que des conditions humides voire pluvieuses. Les pieds prêts à être récoltés sont généralement davantage touchés. Des mesures prophylactiques et de lutte alternatives peuvent être mises en place : modérer les apports azotés ; choix d'une parcelle bien drainée ; éviter l'humidité sur le feuillage ; retirer la bâche en place ; ne pas enfouir les motte trop profondément ; les plants atteints doivent être éliminés et détruits...

Il existe un produit de **biocontrôle** autorisé contre Sclérotinia. Il s'agit de la substance active *Coniothyrium minitans*.

Retrouvez la liste actualisée des produits de biocontrôle sur le site :

<https://ecophytopic.fr/reglementation/protoger/liste-des-produits-de-biocontrole>.

Le botrytis est un parasite de faiblesse (tissus vieillissants ou lésés par un orage de grêle par exemple). Les conditions humides et peu lumineuses (sous bâches par exemple) lui sont très favorables. L'aération des cultures est le moyen plus efficace contre le botrytis : si possible un débâchage d'au moins une semaine permet de diminuer le risque. La diminution des densités de plantation en début et fin de saison, le choix de parcelles aérées, un désherbage soigné et une fertilisation adaptée (ni excessive, ni déficiente) font aussi partie des mesures prophylactiques.

## OIGNON

Réseau : 2 parcelles

Stade : Oignons de semis : stade première feuille initiée à première feuille pour les premiers semis. Des semis viennent encore d'être effectués. Les stades vont donc de germination à crochet/fouet pour les autres.

Oignons bulbilles : stade 2/3 feuilles



Les conditions actuelles ne sont pas favorables à la levée (FREDON HdF)



Dégâts de grêle sur oignon de semis (PLRN) et sur échalote (FREDON HdF)

Les conditions ne sont pas très poussantes, les oignons sont pâles. Des traces de grêles sont présentes sur les oignons de semis et bulbilles, principalement sur la plaine de la Lys.

### Limaces et dégâts de limace.



Quelques limaces et morsures ont été observées sur des parcelles d'oignons de



Morsure de limace (PLRN)

semis de la plaine de la Lys. Pour plus d'informations sur ce bioagresseur, reportez vous à la page 2 et 3.

### Mouches mineuses du poireau (*Phytomyza gymnostoma*)

Des piqûres de mouches



mineuse ont été observées sur un oignon sur une parcelle de la plaine de la Lys et sur ciboulette dans des jardins amateurs du Ternois et du bassin minier. Soyez vigilants et allez observer régulièrement vos cultures d'alliacées (poireaux, ciboulette, ail...) pour détecter les premières piqûres. Si ce n'est pas encore fait (et lorsque c'est possible), couvrez vos cultures d'alliacées avec un filet anti-insecte. La protection de la culture doit être la plus précoce possible. D'autres méthodes de lutte physique semblent efficaces (ex: coupe au-dessus du fût pour les poireaux à l'automne, désherbage thermique pour les oignons au printemps). Ces techniques doivent être positionnées au bon moment, c'est-à-dire avant la descente de la larve dans le fût ou dans le bulbe (environ une semaine après la détection des premières piqûres), ce qui est compliqué à gérer.



Piqûres de mouche mineuse sur oignon (PLRN) et sur ciboulette (PLRN)

#### Situation saine

A Richebourg (62), la situation sanitaire est saine.

## CHOUX

Réseau : 1 parcelle de choux cabus

Stade : 3-6 feuilles

#### Gibier

Des dégâts de gibier sont déjà bien présents à Ennetières-en-Weppes (59) malgré le fait que la parcelle soit bâchée. Restez vigilants vis-à-vis du gibier. Les problèmes sont souvent inféodés aux secteurs. Les dégâts causés par le gibier sont préjudiciables pour le rendement car ils entraînent la destruction partielle de plants. Tant que le cœur du chou/ chou-fleur n'est pas attaqué la culture n'est pas condamnée mais la perte des feuilles va ralentir la culture. En chou-fleur, les pertes peuvent être importantes car sans feuille, cacher la pomme est impossible.

Des mesures prophylactiques existent (clôtures, filets anti-pigeons, effaroucheurs, ...), elles doivent être adaptées aux espèces présentes et à l'environnement de la parcelle (habitations, ...). Le coût et le temps nécessaire pour la mise en place et l'entretien de ces « outils » doivent aussi être pris en compte. Bien que l'efficacité de ces mesures semble limitée (notamment en raison de l'accoutumance du gibier aux méthodes d'effarouchement), leur mise en place permet de réduire les dégâts. Afin d'augmenter l'efficacité de ces techniques, il est nécessaire de les combiner et de les alterner.

Ces systèmes ne permettent pas d'éliminer les nuisibles, il est possible de contrôler les populations en les régulant. En ce qui concerne les nuisibles (la liste est différente pour chaque territoire), les documents nécessaires à leur régulation sont disponibles auprès des Fédérations de Chasse de chaque département. Les Fédérations de Chasse pourront ainsi vous renseigner sur les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse, sur la liste des espèces classées nuisibles dans votre commune, sur les formulaires de demande de destruction et les autorisations à tir, etc. Elles pourront également vous fournir les informations concernant l'indemnisation des dégâts causés par le grand gibier (sanglier, chevreuil, cerf, ...) sur les cultures et récoltes agricoles.

#### Mouche du chou (*Delia radicum*)

A Gentelles (80), aucune mouche du chou n'a été capturée. Les cultures sont encore bâchées. Le risque est très faible.





## POIREAU

Réseau : 1 parcelle fixe

Stade : 3 feuilles

Des dégâts de grêle ont été constatés sur certains secteurs comme à Wormhout (59) et sur une parcelle de Pronville en Artois (62).

### Anciens dégâts de teigne et de mouche mineuse du poireau

A Violaines (62), des dégâts de teigne du poireau et des piqûres de mouche mineuse du poireau sont constatés. Ces dégâts semblent anciens et il est fort probable qu'ils viennent de la pépinière. A Lorgies (62), 3 mouches du poireau par bols ont été capturés, restez vigilants, elle est encore active.



## POIS

Réseau : 1 parcelle fixe + compilation des tours de plaine

Stade : levée à 2-3 feuilles

Les pluies fréquentes perturbent les plantings de semis.



### Thrips

Aucun thrips n'est signalé dans le réseau. Le stade de sensibilité du pois au thrips s'étale de la levée au stade 5-6 étages foliaires. Le seuil indicatif de risque du ravageur est de 1 thrips par plante (à partir du stade 80 % de levée).



### Sitones

Quelques morsures de sitones sont observées localement mais sous le seuil de nuisibilité de 5 encoches par plantes. La période de sensibilité des pois s'étend jusqu'au stade 5-6 feuilles, au-delà les plantes sont suffisamment développées pour faire face aux attaques. Les conditions météorologiques annoncées pour les prochains jours



(temps couvert et températures <12°C) sont peu favorables aux sitones.

## ENDIVE

Pour information, 8 mouches de l'endives ont été capturée à Tilloy-les-Mofflaines (62).

### Les bords de champs... opportunité ou menace pour l'agriculteur ?

Pour tordre le cou aux idées reçues, voici un petit quiz préparé à votre attention :

[Bord de champs, vrai ou faux ?](#)





# BILAN 2023

## DE LA SURVEILLANCE DES ORGANISMES RÉGLÉMENTÉS ET ÉMERGENTS EN HAUTS-DE-FRANCE

### 1. Bilan du réseau de surveillance biologique du territoire des Hauts-de-France

Pour la deuxième année consécutive, la DRAAF Hauts-de-France, après validation par le Comité Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROPSAV), a renforcé le programme de suivi d'organismes nuisibles réglementés et émergents dans le cadre du réseau de surveillance biologique du territoire.

Ainsi, des observateurs du réseau ont participé, à partir de piégeages ou d'observations complémentaires aux protocoles habituels de surveillance sur différentes cultures :

Sur la filière pomme de terre, l'objectif était, à partir du suivi d'un piège de type cuvette jaune, de détecter la présence éventuelle d'altises émergentes comme *Epitrix cucumeris*, *E. papa*, *E. subcrinata* ou *E. tuberis*. Aucun individu de ce type ne fut piégé.

- Sur fraise, la plantation de jeunes plants d'origine extérieure à la France est source d'introduction de *Popillia japonica* (le scarabée japonais). Aussi, un piège à phéromone a été mis en place en parcelle. Aucune capture à signaler.
- Sur maïs, à partir de pièges à chrysomèles (plaques engluées), *Diabrotica barberi* et *Diabrotica undecimpunctata* étaient recherchés. Seules plusieurs captures d'individus du genre *Diabrotica virgifera virgifera*, une chrysomèle du maïs commune est à noter. Toujours sur maïs, des observations visuelles de dégâts potentiels de la chenille des épis du maïs (*Helicoverpa zea*), de la légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*) et de la maladie bactérienne du flétrissement de Stewart (*Pantoea stewartii*) ont été demandées. Aucune présence de ces Organismes Nuisibles Réglementés (ONR) n'a été suspectée en parcelle.
- Sur blé, l'introduction du charançon argentin (*Listronotus bonariensis*) qui mine les tiges de céréales est à surveiller. Aussi, sur 5 parcelles de blé et 2 d'orges une observation complémentaire sur tige était prévue. Sur 2 parcelles observées réellement au final, aucune suspicion de la présence de ce charançon est à signaler.
- Sur la filière légumes, et haricot tout particulièrement, la légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*) que l'on peut retrouver sur maïs également a été surveillée à partir d'un piège à phéromone. Aucune capture n'a été relevée.



Dans le cercle, 1 capture de *Diabrotica virgifera*



Papillon *Spodoptera frugiperda*

### 2. Bilan de la surveillance « officielle » menée par le SRAL

- Depuis fin 2019, date de la mise en application du nouveau Règlement européen de la Santé des Végétaux (RSV), visant à renforcer la détection des organismes nuisibles et émergents, un programme annuel renforcé de la SORE est mis en place dans les Hauts-de-France et réalisé par le SRAL et son délégataire FREDON Hauts-de-France.
- Pour notre région, ce sont 1358 observations et près de 150 organismes réglementés de toute nature (insectes, nématodes, champignons, bactéries, virus) qui sont recherchés dans toutes les filières y compris la filière Jardins Espaces Verts et Infrastructures (JEVI)

## Par filière, voici le bilan :

### Filière Pomme-de-terre

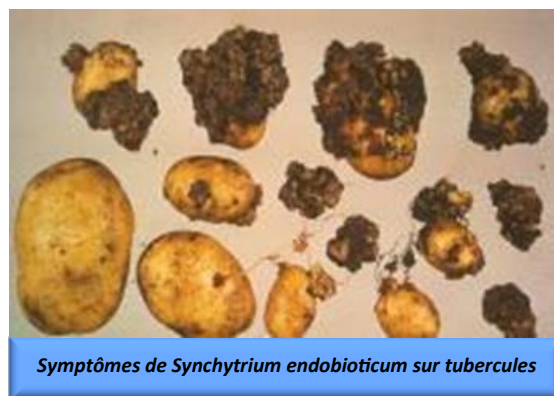
Cette filière végétale en pointe dans la région (1<sup>er</sup> région productrice de pomme-de-terre de consommation de France) est surveillée de près notamment à cause des échanges commerciaux et de sa production de plants.

1112 échantillons de terre dans le cadre de la SORE, sont réalisés en parcelle pour détecter la présence des nématodes à kystes, *Globodera pallida* et *G. rostochiensis*. En 2023, 5 nouvelles parcelles se sont révélées positives avec présence de ces nématodes. Ces parcelles restent situées dans le nord des Hauts de France qui constituent un secteur avec des foyers en gestion depuis de nombreuses années.

En complément, 112 prélèvements sur tubercules sont effectués pour la recherche des nématodes à galles, plus les bactéries *Clavibacter sepedonicus* et *Ralstonia solanacearum*. Tous ces prélèvements étaient négatifs en 2023 et ces 112 prélèvements sont complétés par un examen visuel des tubercules pour détecter les symptômes de ces mêmes parasites sur tubercules, plus *Epitrix spp*, la teigne guatémaltèque de la pomme-de-terre (*Tecia solanivora*) et la galle noire ou galle verruqueuse (*Synchytrium endobioticum*). Enfin, sur cette culture, 8 pièges en parcelle ont été suivis. L'organisme recherché était *Tecia solanivora* pour 4, et *Epitrix sp.* pour les 4 autres. *Bactericera cockerelli*, un psylle a été recherché dans 4 parcelles à l'aide de filets fauchoirs. Aucune détection pour ces

150 prélèvements de tubercules sont également réalisés sur pomme-de-terre en provenance des Pays-Bas, Danemark, Allemagne, et Pologne pour la recherche des parasites cités plus haut. Cela représente 14% des lots introduits dans la région.

A noter que la bactérie responsable de la pourriture brune (*Ralstonia solanacearum*), déjà citée plus haut, est également recherchée à partir de 42 analyses d'eau de rivière et de plantes hôtes (morelle douce-amère, lycope). Cette année, un prélèvement dans la Somme est revenu positif et fera l'objet d'une surveillance renforcée en 2024 pour les cultures solanacées (Pomme-de-terre, tomates) proches du prélèvement.



Symptômes de *Synchytrium endobioticum* sur tubercules

### Filière grandes cultures

#### Blé :

37 prélèvements en silo ont été réalisés en vue de la recherche de *Tilletia indica* (carie de Karnal). Cette carie est absente en France contrairement à d'autres caries : aucune détection

#### Maïs :

La surveillance est axée sur la recherche par piégeage des chrysomèles déjà citées auparavant, mais aussi sur l'observation des dégâts potentiels des noctuelles *Spodoptera litura* et *Spodoptera ornithogalli*, de faux carpocapse *Thaumatotibia leucotreta* et d'une héliothis *Helicoverpa zea*. Des symptômes de la maladie de Stewart (*Pantoea stewartii*) sont également recherchés : au final, aucun symptôme observé quel que soit le parasite.

#### Betteraves :

Les inspections visaient les nématodes à galle (*Meloidogyne chitwoodi* et *fallax*) avec 16 prélèvements de terre sur les secteurs sensibles de la région. Tous les prélèvements étaient négatifs. Une observation visuelle sur ces 16 parcelles était couplée. Le virus de l'enroulement apical de la betterave ou *Beet Curly Top Virus* (BCTV) était recherché : aucun signalement.

#### Prairie de graminées.

La cible était le charançon argentin des tiges *Listronotus bonariensis* : pas de détection.



Galeries de *Listronotus*

## Filière arboriculture

Sur 20 pièges installés, la mouche de la pomme originaire de l'Amérique du nord (*Rhagoletis pomonella*) était surtout recherchée sur 12 sites de piégeage. *Anthonomus quadrigibbus* (charançon de la pomme), *Bactrocera dorsalis* (mouche orientale des fruits), *Acrobasis pirivorella* et *Carposina sasakii* (*carpocapse du pêcher*) complètent les organismes déjà recherchés en 2023.

Des examens visuels sur des insectes xylophages *Anoplophora glabripennis* et *chinensis* (des capricornes asiatiques) et *Saperda candida* (la saperde du pommier) sont aussi pratiqués sur fruits ou organes aériens (troncs ...) pour détecter les dégâts des organismes cités : aucun signalement n'a été recensé dans la région en 2023. A noter que *Popillia japonica* est également recherché dans cette filière.



## Filière cultures légumières

Le suivi en 2023 est similaire à 2022 en rajoutant une surveillance par piégeage ou un examen visuel de la mouche exotique du concombre *Zeugodacus cucurbitae*.

La surveillance a été faite sur carotte (5 sites), concombre (2 sites), courgette (2 sites), fraises (3 sites), haricot (10 sites), aubergine (3 sites), poivron (2 sites) et tomate (5 sites), soit en plein champ ou soit sous serre ou sous abri.

Le suivi porte essentiellement sur du piégeage à la recherche du thrips jaune (*Scirtothrips dorsalis*), de divers lépidoptères (*Helicoverpa zea*, *Neoleucinodes elegantalis*, *Spodoptera eridania* et *frugiperda*, *Thaumatotibia leucotreta*), de la mouche orientale des fruits (*Bactrocera dorsalis*) et d'un psylle (*Bactericera cockerelli*).

Ces ravageurs ont également fait l'objet d'inspections visuelles pour détecter leur présence éventuelle (dépôts d'œufs, présence de larves suspectes etc ...). Pas de détection

La surveillance vis à vis du *Tomato Brown Rugose Fruit Virus-ToBRFV* (maladie des fruits rugueux de la tomate) a été allégée en 2023 avec seulement 3 prélèvements asymptomatiques sur tomates.

Tous les prélèvements étaient négatifs à l'analyse virologique.

A noter que des prélèvements de terre sur carotte (5) et tomate (2) et betterave potagère (2) complètent la surveillance sur cette filière en recherchant les nématodes à galle (*Meloidogyne chitwoodi* et *fallax*). Là aussi les résultats sont négatifs.



## Filière Forêt et bois

La cible reste le nématode du pin (*Bursaphelenchus xylophilus*) avec 7 sites de piégeages de l'insecte vecteur *Monochamus galloprovincialis*. Si l'insecte vecteur est régulièrement piégé, le nématode du pin reste absent.

En complément, des inspections sont faites sur écorces (10), emballages (24), grumes (8) et sciages (19) : aucune détection.

## Filière JEVI

C'est une filière assez particulière car les inspections concernent les aéroports, les parcs et jardins d'une commune, les zones industrielles, les jardins « remarquables », les arboretums, les roseraies, les gazons sportifs, les campings ou les parcs de loisirs.



Paradoxalement c'est aussi dans ces zones que les différents organismes recherchés dans toutes les filières sont susceptibles de se développer, soit par une localisation proche des zones de charlandises, proximité des zones d'échanges : Marché de gros alimentaires (MIN), aéroports, plateformes logistiques ... soit par des conditions de développement des ravageurs plus favorables (multiplicité des espèces végétales ou des jardiniers moins vigilants à la SORE), soit par des circuits de distribution pas toujours certifiés (au niveau de l'origine des plants) ou par une mauvaise gestion des déchets...

La surveillance porte sur un grand nombre d'organismes réglementés et émergents dont ceux déjà cités (*Xylella fastidiosa* ou *Popillia japonica* par exemple), essentiellement à partir d'inspections visuelles.

Des pièges sont également disposés pour la recherche *Popillia japonica* (2), *Pityophthorus juglandis* (connu sous le nom de dendroctone du noyer, est un charançon qui se nourrit de plusieurs espèces différentes de noyers) (1), *Pochazia shantungensis* (connue sous le nom de cigale à ailes brunes) (5), ainsi que des pièges à large spectre pour la détection de coléoptères xylophages dans le port de Calais et son environnement proche.

En Hauts-de-France en 2023, 2 aéroports, 11 jardins remarquables ou arboretum ou parcs botaniques, 5 campings, 4 gazons sportifs, 9 infrastructures, 7 villes, 1 MIN (Marché d'Intérêt National), 2 parcs de loisirs, 2 ports et 2 roseraies ont été inspectés sans détection d'organismes réglementés.



*Pochazia shantungensis*



Adultes de *Pityophthorus juglandis*

## Filière Vignes

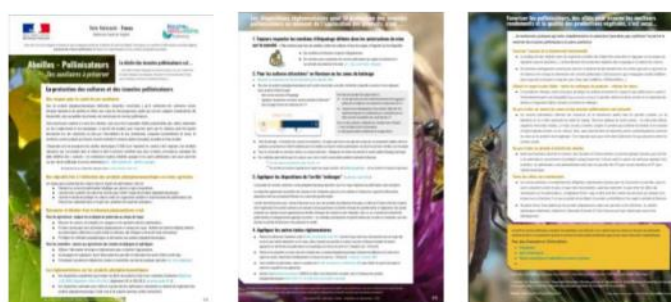
La surveillance porte notamment sur le phytoplasme de la flavescence dorée (*Candidatus phytoplasma vitis*) et son vecteur, une cicadelle (*Scaphoideus titanus*), avec le suivi d'une dizaine de pièges, pour détecter les premières captures puis la durée du vol, et de grandes campagnes de prospection.

Depuis la découverte de ceps positifs dans les communes de Trélou-sur-Marne et Passy-sur-Marne (02), une zone délimitée a été constituée et regroupe aujourd'hui les communes de Trélou-sur-Marne, Passy-sur-Marne et Barzy-sur-Marne. En 2023, la commune de Crouettes-sur-Marne a été déclarée zone délimitée suite à une détection en Île-de-France. Environ 1800 analyses symptomatiques ont été réalisées dans les deux zones délimitées en coopération avec le CIVC et les vignerons. La prospection montre que les foyers originels s'agrandissent tout en étant circonscrits à la zone délimitée sur la zone de Trélou-sur-Marne. Des arrachages de portions de parcelles contaminées ont été programmés en fin de campagne pour éradiquer au maximum cette maladie. Sur la zone de Crouettes-sur-Marne, aucune détection n'a été relevée.



Parcelle de vigne contaminée par la flavescence dorée

**Note nationale Abeilles / Pollinisateurs** : Cette note propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phyto-pharmaceutiques. Voici [le lien](#) d'accès au document.



A l'échelle mondiale, 80 % des plantes à fleurs se reproduisent grâce à ces insectes auxiliaires et en particulier grâce aux abeilles. La préservation de la santé du cheptel apicole implique la mise en place de bonnes pratiques au niveau de la gestion des ressources alimentaires des abeilles, de la maîtrise des risques sanitaires et de l'utilisation raisonnée des produits phyto-pharmaceutiques en protection des cultures. Les pouvoirs publics ont renforcé les études écotoxicologiques, la réglementation, ainsi que les contrôles sanitaires et phytosanitaires visant à protéger les insectes pollinisateurs. Plus d'informations sur la protection des abeilles en cliquant sur ces différents liens :

[Information sur la réglementation pour la protection des insectes pollinisateurs](#)

[Arrêté Abeilles et liste des cultures non attractives](#)

## Note nationale biodiversité: oiseaux

Il s'agit de la quatrième note nationale "biodiversité" rédigée dans le cadre du projet global de réorientation du nouveau BSV 2.0, après les notes "Vers de terre", "ENI abeilles" et "Flore des bords de champs". Voici [le lien](#) d'accès au document.



Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture et le ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto, et celui du Conseil Régional Hauts-de-France.

Ce bulletin est rédigé à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. Il donne la tendance de la situation sanitaire. Toutefois celle-ci ne peut être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

**Directeur de la publication :** Laurent DEGENNE - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Avec la participation d'AGRIFREEZ/TRINATURE, ARDO/AGORIS, BONDUJELLE, CETA ENDIVES ARTOIS, ELCHAI, Endilaon, EXPANDIS, Marché de Phalempin, Natur'coop, GREENYARD/OP Vallée de la Lys, OPLINORD, OPLVERT, Primacoop, SIPEMA, SODELEG, TY Consulting, et des producteurs observateurs.

Bulletin rédigé par les animateurs régionaux de la filière cultures légumières - Tous légumes : L. DURLIN - FREDON Hauts-de-France ; Oignon : L. TANCHON - PLRN ; Chou-fleur, choux : V. OSTYN - PLRN ; Poireau : A. ESPINASSE - PLRN ; Salades : O. BAUDE - PLRN ; Carotte, Epinard, Pois de conserve et Haricots verts : H. BAUDET - UNILET ; Endive : M. BENIGNI - APEF ; V. DUVAL - FREDON Hauts-de-France.

**Coordination et renseignements :** Aurélie ALBAUT - Chambre d'agriculture de la Somme / Samuel BUECHE - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la DRAAF et Chambre d'Agriculture des Hauts-de-France